



Contravention en suisse pour vitesse anormalement basse sur l'aut

Par **pilou 91**, le **14/09/2016** à **19:55**

bonsoir et merci d'avance à tous ceux qui pourraient m'aider ...
mon père ,79 ans ,atteint de la maladie de Parkinson,est parti à notre insu ,en Suisse ,acheter une voiture (une poubelle !).Il s'est fait arreter par la police ,près de Zurich,sur l'A1, pour vitesse anormalement basse.Il a été conduit à l'hopital voisin,pour une prise de sang .Les autorités médicales n'ont rien trouvé: pas de traces d'alcool,de médicaments(il avait arrêté de prendre son tt contre parkinson depuis 2 mois.)Depuis le mois de juillet 2016,mes parents ont reçu un courrier par mois ,là,nous en sommes à 4(le dernier date du 9septembre 2016). tous les courriers sont rédigés en allemand et dans le dernier courrier ,les autorités (la police , la justice ,l'hopital ?comme on ne comprend rien...)réclament la somme de 1937.75 CHF. mes parents sont retraités ,mon père diminué par la maladie... que devons nous faire :payer ou pas ? se rendre à l'ambassade de suisse ? merci pour votre aide c.